

Fiche 2 : La solidarité territoriale autour de l'eau

2.1. La gestion intégrée de l'eau

L'eau est une ressource essentielle à la vie des hommes. Aussi, sa préservation et sa gestion sont primordiales. Dans un rapport d'informations² publiée en 2016, *Henri Tandonnet et Jean Jacques Lozach* indiquent que « *l'eau ne se crée pas, elle se gère* ». **La gestion de l'eau renvoie à sa planification, son développement, sa distribution.** L'objectif est de gérer la ressource en eau de manière optimale d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

En France, **la politique de l'eau est l'une des premières à avoir été décentralisée.** En effet, la préservation et la gestion de la ressource en eau sont exercées par les agences de l'eau à l'échelle de 6 bassins hydrographiques, depuis 1964. La loi sur l'eau de 1992 a créé un nouvel instrument, **les SAGE qui sont des outils de planification permettant de mettre en place une gestion intégrée et durable de la ressource.** L'un des objectifs du SAGE est de concilier la satisfaction et le développement des différents usages, tout en protégeant les milieux aquatiques. Ils permettent de territorialiser la politique de l'eau. De ce fait, ils sont considérés comme **un atout pour enclencher une véritable solidarité territoriale.**

La gestion intégrée permet d'avoir **une vision partagée et transversale des ressources en eau.** Elle permet d'établir des règles d'équité. Pour développer une solidarité territoriale autour de l'eau, il est nécessaire d'avoir un sentiment d'appartenance à un territoire, c'est pourquoi il faut s'intéresser **aux territoires de l'eau.** On peut les définir comme **des espaces appropriés, aménagés et gérés en vue de la production ou de l'utilisation de l'eau** et qui participent par ce biais à la construction d'une identité collective.

Il existe **des inégalités face à l'eau.** Elles s'expliquent tout d'abord par le fait que les ressources en eau douce sont inégalement réparties à l'échelle mondiale. Les inégalités face à l'eau sont présentes à différentes échelles (pays, région, commune...). Par exemple, la Région Bretagne dans le cadre de sa contribution à la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau du bassin Loire Bretagne se demande **comment faire en sorte que la gestion de l'eau qui profite à tous ne soient pas laissée à la seule charge des communes situées à l'amont des cours d'eau Bretons.** En janvier 2017, *Thierry Burlot* expliquait que « *ceux qui disposent de la ressource ne sont pas forcément ceux qui en profitent le plus* ». De ce fait, il faut trouver le moyen de faire jouer la solidarité entre les territoires, notamment financièrement. **La solidarité territoriale est une forme d'harmonisation des différences naturelles, économiques et sociales entre les territoires.**

➔ La gestion intégrée de l'eau a pour objectif d'optimiser les usages de l'eau sur un territoire en associant l'ensemble des acteurs locaux. La mise en place d'une gestion intégrée de l'eau doit permettre d'allouer l'eau équitablement pour satisfaire tous les usages et les demandes et ainsi lutter contre les inégalités qui existent face à l'eau.

2.2. La solidarité écologique

La solidarité territoriale peut prendre de nombreuses formes et concerner plusieurs thématiques. Depuis quelques années, des chercheurs s'intéressent à la notion de **solidarité écologique.**

La solidarité écologique a été introduite en droit français dans le cadre de la réforme des Parcs Nationaux de 2006 mais elle n'a pas été définie par le législateur. Cette notion renvoie **aux liens qui existent entre humain et non humain.** Elle repose sur l'interdépendance réciproque entre les humains et la nature et sur la dette écologique des humains vis-à-vis de la nature.

² Henri Tandonnet et Jean Jacques Lozach – Eau : urgence déclarée - 2016

Le concept de solidarité écologique est fortement lié au principe de responsabilité développé par *Hans Jonas* (philosophe Allemand) en 1979. Il constate qu'il y a eu un renversement des relations entre l'homme et la nature. Hans Jonas explique que les hommes sont les « gérants » de la planète et qu'à ce titre, ils sont tous responsables de son devenir. Dans l'ouvrage principe de responsabilité, en 1979, Hans Jonas écrit « *agis de telle sorte que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* ».

Il existe une dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature. En effet, pour se développer et survivre, l'homme a besoin des ressources naturelles (eau, terre...). La solidarité écologique renvoie à la **nécessité de développer une relation d'interdépendance entre les hommes et la nature pour permettre le développement équilibré des deux**. Ainsi, il doit exister un lien de réciprocité avec la nature. Ces liens imposent de préserver les ressources naturelles et de mettre en place une gestion intégrée de la biodiversité.

→ La solidarité écologique fait référence aux liens qui existent entre l'homme, la nature et les générations futures. Cette notion appelle à reconnaître la responsabilité de l'homme vis-à-vis de la gestion et de la préservation des ressources naturelles.

2.3. Les objectifs de la solidarité territoriale autour de l'eau

La mise en œuvre d'une solidarité territoriale autour de l'eau a plusieurs objectifs :

- **Diminuer les disparités entre les territoires**

La mise en place d'une solidarité permet de lutter contre l'inégale répartition de la ressource. La baisse des disparités entre les territoires doit permettre de **diminuer les différences de coûts par habitant qui existent entre les territoires** autour de l'eau.

- **Mettre en place un débat sur le financement de l'eau et sa gouvernance**

Concernant le financement de l'eau, l'objectif est de réfléchir à la pertinence de mettre en place des clés de répartition financière. C'est aussi l'occasion de se demander si l'eau, qui est un bien commun d'intérêt général, doit être financée par l'impôt.

La mise en place d'une solidarité territoriale est également l'occasion de s'interroger sur la représentation des élus au sein des instances locales. Il est nécessaire de réfléchir à **la représentativité de chaque territoire au sein des instances créées pour gérer et préserver la ressource**.

- **Lutter contre les conflits**

On observe une montée de la concurrence entre les territoires pour attirer des populations, des entreprises et donc des richesses. Cependant, l'eau est un bien commun qui est inégalement réparti sur les territoires. L'amont est le lieu de localisation et de prélèvement de la ressource et l'aval le lieu de consommation. Dans le domaine de l'eau, il faut **faire primer l'intérêt général sur l'intérêt particulier**. La mise en place d'une solidarité territoriale dans le domaine de l'eau doit permettre de **rapprocher les espaces urbains et ruraux et de lutter contre les conflits**.

- **Renforcer l'efficacité des politiques menées pour la préservation et la gestion de l'eau**

La mise en place d'une solidarité territoriale est l'occasion de renforcer **la transversalité entre les politiques publiques et de s'orienter vers une gestion intégrée et équilibrée de la ressource en eau**. La solidarité territoriale permet de mettre en place une interdépendance entre des territoires. Les acteurs locaux d'un territoire n'ont plus l'impression de faire des efforts sans contrepartie et cela peut renforcer l'appropriation et l'efficacité des actions menées dans le domaine de l'eau.

→ La mise en œuvre d'une solidarité territoriale dans le domaine de l'eau permet de diminuer les disparités entre les territoires, de lutter contre les conflits et de renforcer l'efficacité des politiques menées pour la préservation et la gestion de l'eau.